

COMPTE RENDU
REUNION DE BUREAU
du 14 novembre 2006

ORDRE DU JOUR

- Préparation prochaine Assemblée Générale
- Questions diverses

Monsieur **Denis MAILLOT** — **Conseiller Général** et **Président** de la Communauté de Communes
du BASSIN de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES - **Maire** de VIEVILLE
5 Place de Verdun – 52310 Viéville – Tél/Fax : 03.25.01.48.59.
e-mail : cc.bbvf@laposte.net

L'an **deux mille six, le quatorze novembre**, à 20 heures, les membres du Bureau de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la Mairie de Lamancine, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT, Président.

Etaient présents : Marie-Thérèse DORE, Gilbert KUHNER, Philippe LESEUR, Marie-Claude MENGUE, Michel COURAGEOT, Jean-Yves ROY, Michel MENETRIER, Patrice VOIRIN, membres du Bureau.

Etait excusé : Messieurs Denis DURUPT, Michel PAULIN

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 09

Membres Votants : 09

□ Questions diverses

Zone Horticole Vraincourt

Monsieur Maillot donne lecture d'un courrier de réponse adressé à un habitant de Vraincourt qui mettait en cause l'action de la Communauté de Communes concernant la zone horticole de Vraincourt. M. Maillot précise que ce courrier a déjà été validé point par point par M. Degoutte, Maire de Vraincourt. Il rappelle également que la Communauté de Communes n'a pas fait d'ingérence dans la commune.

Zone d'activités artisanale de Froncles

M. Vitrey souhaite louer un local dans la zone d'activités en centre-bourg de Froncles pour y vendre des poêles et cheminées à bois. La question est de savoir si la communauté de communes doit intervenir dans cette zone d'activité qui est communale. En effet, la commune de Froncles lui a proposé un loyer de 250 € sans le chauffage et doit y effectuer des travaux de rénovation (sol, façade...). Cependant après ce premier accord, M. Vitrey demande à ce que plus de travaux soient effectués qu'initialement prévus. M. Voirin souhaite savoir si la Communauté de Communes prend en charge une partie des travaux. M. Gayet rencontre demain M. Vitrey.

□ Statuts de la Communauté de Communes

Tous les changements de statuts n'auront pas lieu d'ici la fin de l'année 2006.

Récapitulatif des compétences :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique

Compétences optionnelles :

- Equipements touristiques, culturels et sportifs
- Environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Centre Intercommunal d'Action Sociale

Compétences facultatives :

- Prestations de services pour le compte de communes membres. (Ca serait obligatoirement payant. Ceci implique un budget annexe.)
- Attribution d'aides à des associations ou organismes retenus par le conseil communautaire.

□ Compétence « développement économique »

La Rochelotte : Les ordres de services pour 7 lots ont été signés. La 1^{ère} réunion de chantier aura lieu le jeudi 7 décembre.

→ Il faut d'ici la fin de l'année, établir une convention de reversement de la Taxe Professionnelle avec la commune de Froncles.

Zone horticole de Vraincourt : L'achat du terrain aura lieu le lundi 20 novembre à 10h45 avec M. Joël Ménétrier.

Il paraît important de faire une étude sur l'aménagement de la zone de Vraincourt pour son évolution future. (Besoin en eau notamment).

❑ Aménagement de l'espace

Les programmes d'embellissement de villages ainsi que le petit patrimoine suivent leur cours.

Nouvelle compétence : « Elaboration et révision des documents d'urbanisme limités au PLU et Carte Communale pour les communes qui n'en disposent pas ». A mettre à l'ordre du jour le la Prochaine A.G

Les PLU ou cartes communales en cours de révision sont menés à termes par les communes. (Cas de Froncles)

Réserves foncières : Messieurs Jocelyn et Jean-Dominique Marchal souhaitent vendre des parcelles de terrains à la Communauté de Communes. M. Jean-Dominique Marchal propose 12 ha à 0,60 €/m², M. Jocelyn Marchal n'a pas fait d'offre de prix après plusieurs demandes de notre part. Dans la mesure où ces terrains ne constituent que des réserves foncières et que les prix proposés sont jugés prohibitifs, le bureau décide de leur adresser un courrier leur proposant un prix d'achat à 0,22 €/m² afin d'obtenir une réponse avant la prochaine assemblée générale.

❑ Logement

Dans les statuts concernant le règlement de l'opération façades, il faut supprimer les plafonds de ressources qui y sont indiqués et inscrire que le revenu imposable est établi à 1,5 fois les revenus retenus par l'ANAH au moment de la demande.

❑ Tourisme, sport

2 projets d'hébergements touristiques à Vouécourt et Roôcourt-la-Côte.

Les arrêtés de subventions du Conseil Général et Régional nous sont déjà parvenus. Cependant la Préfecture nous demande de lui adresser avant la fin de semaine prochaine, copies des cessions de terrains par les communes. Vouécourt qui souhaite changer l'emplacement prévu initialement sur les terrains de VNF, nous a fait parvenir la promesse de vente. Pour Roôcourt-la-Côte, M. Roy tente une dernière négociation avec M. Bernand. Si elle n'aboutit pas, il faudra trouver un autre emplacement.

M. Maillot informe le bureau qu'un terrain viabilisé est disponible à Viéville et que le conseil municipal a déjà donné son accord.

Le bureau décide que si la nouvelle démarche n'aboutit pas, l'hébergement sera installé à Viéville.

→ Prendre une délibération pour créer une régie de recette des meublés et fixer les tarifs de location des draps, serviettes de toilettes, et forfait ménage.

Sentiers de randonnées

Plusieurs délibérations sont à prendre suite aux propositions du CDRP qui sont les suivantes :

- Homologation Grande Randonnée de Pays (G.R.P) du Circuit Marie Calvès qui tient compte, à la demande de M. Maillot auprès du CDT, des aménagements touristiques.
- Agrément des sentiers du château, de la Roche Bernard, de la Borne Sacrée
- Entretien léger de notre réseau de randonnée par le CDRP (convention d' 1 an)

Complexe sportif pluridisciplinaire de Bologne

M. Roy a déjà déposé ses dossiers de subventions auprès des différents financeurs (Conseil Général, Pays de Chaumont..) pour la création d'un complexe sportif pluridisciplinaire à Bologne. Ce complexe serait alimenté par une chaufferie bois automatique qui permet d'avoir un coût d'exploitation intéressant.

Cependant, l'Etat demande à ce que ce projet soit porté par la Communauté de Communes pour prétendre aux subventions. M. Roy souhaite donc savoir si la CCBBVF participe à ce projet.

M. Voirin s'inquiète de la prise en charge future par la communauté de communes des équipements sportifs existants à Bologne. On pourra considérer qu'il existe déjà suffisamment d'équipements sportifs à Bologne pour ne pas investir à Froncles. Froncles aurait besoin d'équipements pour la danse, la gymnastique, d'un DOJO...

□ **Social**

MARPA

Il faut passer une convention avec M. Gayet qui travaille sur le dossier MARPA.

Si l'on obtient 20 % de DDR on ne passera pas par l'OPAC mais on aura recours à une Maîtrise d'ouvrage déléguée.

Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J)

Il concerne les enfants-adolescents de 0 à 18 ans en période extra et péri-scolaire et les centres de loisirs. Il y aura transfert de personnel. La Communauté de Communes passera une convention avec les Francas pour l'accompagnement. On ne peut avancer très vite sur ce dossier car la Caisse d'Allocation Familiale est en train de changer les règles d'application. Il faut réaliser un diagnostic très précis des actions envisagées et essayer d'y coller au mieux. En effet, la Caf demande de faire un prévisionnel sur 4 ans et elle ne subventionne qu'en fonction du réalisé. (Si l'on fait plus que ce qui a été prévu, on n'est pas subventionné, si l'on est en dessous de 60%, on ne l'est pas du tout).

Il faut de même, réfléchir à la compétence transport qui serait mise en place uniquement pour le C.E.J.

□ **Environnement**

SDIS

Prise de cette nouvelle compétence

ROM

Le SMICTOM comptabilise 5585 habitants sur notre communauté de communes sans double compte, d'après le recensement effectué par l'INSEE et nous versons actuellement 419 627 € au SMICTOM. (La participation par habitant s'élève à 71 €)

Comme l'a fait Charles Guéné, il paraît logique de soumettre les artisans, commerçants, hôtels, gîtes, campings...à la redevance qui génèrent eux aussi des déchets, tout comme les résidences principales et secondaires, en appliquant un système de coefficient selon l'activité. Cela ne concerne pas les déchets professionnels qui ont leur propre filière de retraitement.

0 %	Agriculteurs (qui payent déjà leur propre filière de retraitement des déchets)
200 %	Commerçants, Artisans
200 %	Hôtels
300 %	Café-restaurants
200 %	Gîtes
300 %	Campings
400 %	Autres (Collège, CAT)
200 %	Etablissements bancaires, Services (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Poste, Trésor Public, assureurs, VNF, Tremplin 52, DDE, Gendarmerie, dentistes, auto-école...)
60 %	Particulier/ Résidence
68 %	Particulier/ Personne

Il y aura une seule collecte partout sauf où il y a du logement vertical (2 fois par semaine) comme à Bologne et Froncles, qui bénéficiaient jusqu'alors de 2 collectes par semaine. Les bâtiments publics communaux ne sont pas soumis à la redevance.

Pour la constitution du fichier, il faut ressaisir toutes les données des communes qui n'ont pas le logiciel Segilog. Vanessa pourrait effectuer la collecte dans chaque mairie avec le portable.

M. Maillot a rencontré M. Luberne de la Trésorerie Générale et M. Lenoury pour connaître les modalités de mise en place d'un système de mensualisation pour le paiement de la redevance.

La mensualisation devrait être mise en place pour le 1^{er} avril 2007 et sera basée sur le volontariat. La Communauté de Communes de Prauthoy nous a transmis son règlement financier que l'on peut réutiliser.

Notre communauté de communes doit fixer le nombre de prélèvements, les mois et jours de prélèvement.

Les propositions du bureau sont les suivantes : Prélèvements 8 fois par an, les 1^{er} avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre (avec régularisation).

Le prélèvement améliore le recouvrement. Les frais de prélèvement seront à la charge de la Communauté de Communes. (15 € les 100 prélèvements).

Réseau de chaleur, chaufferie bois

Froncles envisage de créer un réseau de chaleur pour alimenter différents bâtiments (MARPA, Forges en l'occurrence...)

Afin de mesurer la capacité de la chaudière par rapport aux différentes entités qui vont s'y connecter, il convient de mener une étude de faisabilité. La collectivité aurait besoin de 800 KW et les Forges de 2 MW., chacun aurait donc sa chaudière mais les moyens de stockage seraient mutualisés. L'étude faisabilité sera prise en charge à hauteur de 70 % par l'ADEME et le Conseil Général.

Il faut donc prendre 2 délibérations : l'une pour la prise de compétence : « réseau de Chaleur, Bois-énergie », et l'autre pour réaliser l'étude de faisabilité.

Zone de Développement Eolien

Selon la circulaire interministérielle relative à l'éolien terrestre en date du 19 juin 2006, la société Eole-res va constituer pour notre communauté de communes un dossier de demande de création de Zone de Développement Eolien qui sera remis au Préfet de l'Aube. Il convient pour cela de prendre une délibération acceptant la proposition d'offre de prestation de services de la société Eole-res, qui est un apport en nature des études réalisées.

M. Leseur demande à ce que le bureau définisse la répartition de la Taxe Professionnelle avant l'implantation des éoliennes. Ce sujet est à mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de bureau.